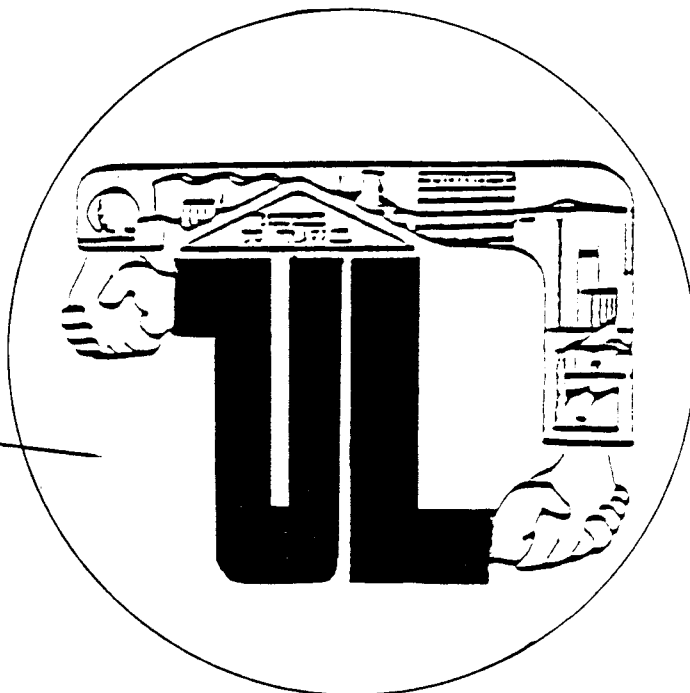


EN DIRECT
avec les



ET LES COLLECTIFS ÉLECTORAUX

SPECIAL
ELECTIONS PRUD'HOMALES

N° 2
VOTEZ GAGNANT
CGT
PRUD'
CGT
HOMMES

sommaire

- Conception et rôle des collectifs électoraux 1
- Pour gagner le 9 décembre, le parrainage c'est décisif 2
- 15 000 candidats CGT au grand jour 3
- La CGT ça rapporte gros 4
- Campagne financière 5
- Quel rôle la propagande ? 7
- Les commissions municipales 7
- Le coin des échos 8

Bulletin d'informations (Secteur confédéral organisation)

Directeur de la publication : Yannick Fremin

CONCEPTION ET RÔLE DES COLLECTIFS ÉLECTORAUX

Près de 1 000 collectifs électoraux sont d'ores et déjà mis en place, collectifs locaux, de Z.I., ou commerciales, quartiers, de villes, d'arrondissements.

Ce dispositif qui s'élargit, jour après jour, marque la volonté des U.D. et des U.L., avec le concours actif des fédérations et unions professionnelles, des syndicats de s'adresser aux centaines de milliers de salariés des entreprises inorganisées.

Au moment où la CGT multiplie les initiatives pour s'opposer au recul social, le travail des collectifs permet de faire connaître les positions de la CGT bien au-delà de notre sphère d'influence habituelle, d'appeler tous les salariés sur la base d'intérêts communs à s'organiser et lutter.

En agissant ainsi nous faisons la démonstration de l'utilité et de l'efficacité du syndicalisme de classe, seul rempart aux mauvais coups contre les travailleurs, seul syndicat à refuser l'inacceptable, à proposer d'autres solutions, à prendre en compte les revendications et les besoins des travailleurs.

C'est bien en affirmant toujours plus notre identité CGT que nous construirons dès maintenant le **VOTE CGT du 9 DÉCEMBRE**.

Il est de la responsabilité des U.L. et des U.D. de multiplier le nombre des collectifs, de **tisser une véritable toile d'araignée** pour une couverture maximum de tous les secteurs "à découvert".

C'est nécessaire pour élargir les luttes, renforcer la CGT, en nombre d'adhérents et en influence.

Cela demande un engagement concret de tous les syndicats, de tout note potentiel militant.

Nous avons besoin de nombreux collectifs opérationnels qui, sous l'autorité des U.L. ou des U.D., seront chargés, dans un secteur limité, d'organiser le parrainage des entreprises inorganisées par les bases organisées existantes.

Trois ou quatre camarades suffisent pour animer un collectif. Il s'agit essentiellement de tenir 4 créneaux décisifs.

Organiser le parrainage

Le responsable au parrainage :

- établira un véritable plan de parrainage en se fixant des objectifs d'entreprises vers lesquels toute l'année nous nous adresserons aux travailleurs avec la volonté d'y créer le syndicat ;
- établira la liste des syndicats et bases organisées pour leur proposer une ou plusieurs entreprises à parrainer ;
- suivra concrètement tout au long de la campagne les initiatives prises par les syndicats.

Adapter la propagande

En fonction des catégories et professions dominantes, le responsable à la propagande du collectif pourra reprendre dans les différents matériels

de la confédération, des fédérations, des U.D. les éléments correspondant le mieux aux entreprises parrainées pour alimenter les syndicats chargés du parrainage.

Il veillera avec les syndicats à créer un environnement CGT (affichage, peinture, etc.), autour des entreprises, sur les axes routiers, dans les quartiers.

Diffuser notre presse et créer des postes V.O.

La presse confédérale est un support irremplaçable pour faire connaître ce que pense, dit, et fait la CGT. Il est donc nécessaire d'impulser ses initiatives pour faire connaître nos publications.

Un effort particulier doit être porté chaque semaine pour la présence de "LA V.O." dans les contacts avec les travailleurs aux portes des entreprises, avec des objectifs de création de nouveaux postes dans les syndicats qui parrainent, dans les syndicats que nous créerons.

Animer la bataille financière

En liaison avec les trésoriers de syndicats, le responsable à la bataille financière suivra et animera le placement, les règlements des "BONS D'ACTION ET DE DÉFENSE".

★ ★

Chaque collectif, tel que nous l'avons décrit, est avant tout un outil pour organiser un parrainage actif par les syndicats. A l'aide des indications d'un véritable "tableau de bord", fixant les objectifs, enregistrant les résultats, il permettra à l'U.L. et à l'U.D. d'intervenir efficacement pour que chaque organisation, chaque dirigeant s'investisse résolument dans le parrainage.

DES EXEMPLES PARMIS TANT D'AUTRES :

U.D. de l'AIN

3 collectifs de circonscription, 36 collectifs de localités et 1 collectif de Z.I.

U.D. du VAL-DE-MARNE

33 collectifs de localités et 7 collectifs de Z.I.

U.D. d'ILLE-ET-VILAINE

5 collectifs de circonscriptions, 21 collectifs de localités, 1 collectif de Z.I. et 7 collectifs de quartiers.

U.D. du LOIR-ET-CHER

8 collectifs de localités, 6 collectifs de Z.I., 3 collectifs de quartiers.

U.D. du RHÔNE

4 collectifs de circonscriptions, 23 collectifs de localités, 9 collectifs de Z.I., 7 collectifs d'arrondissements, 14 collectifs de quartiers.

POUR GAGNER LE 9 DÉCEMBRE

LE PARRAINAGE : C'EST DÉCISIF

La réalité est incontournable. L'on ne pourra gagner les élections Prud'homales qu'en comptant exclusivement sur la campagne qui aura été menée dans les bases organisées.

Conscients des obstacles qu'ils ont à surmonter pour tenter d'affaiblir la CGT dans les entreprises où elle est présente, patrons et gouvernement ont décidé d'engager une bataille d'envergure en direction des entreprises où les salariés sont inorganisés, particulièrement dans les P.M.E.

C'est la raison pour laquelle :

— Le champ de l'électorat est plus élargi qu'en 1982 (17 millions de salariés concernés, soit 4 millions de plus qu'en 1982).

— Un dispositif d'informatisation très important a été mis en place au plan national.

En conséquence, gagner des millions de salariés des entreprises inorganisées au vote CGT, tel est donc l'enjeu de cette élection. L'ampleur de la tâche nécessite non seulement l'investissement de toutes les structures de la CGT, mais aussi et surtout l'investissement de tous les syndicats pour l'organisation d'un parrainage de masse efficace.

Dans cette bataille, l'engagement des collectifs électoraux locaux, de quartiers, de zones industrielles et commerciales peut être d'une contribution décisive et vise 2 objectifs :

— La participation concrète au parrainage avec tracts, affiches, initiatives de renforcement, diffusion de la "Vie Ouvrière", souscription.

— L'organisation de plans de parrainage visant à y investir les syndicats du secteur.

En retour, les syndicats qui, sous l'impulsion de l'union locale, de l'union départementale, de la fédération ; auront entrepris le parrainage d'une ou plusieurs entreprises environnantes peuvent aboutir à la constitution de nouveaux collectifs électoraux qui sont autant de foyers d'organisation CGT.

Au risque de se répéter, c'est donc en matière de parrainage, l'investissement en grand de tous les syndicats dont il doit être fait appel, soit à partir des collectifs électoraux existants soit sous l'impulsion des organisations de la CGT et agissant comme constituants possibles de nouveaux collectifs.

Ce travail "extérieur" au syndicat d'entreprise ne constitue pas pour lui une surcharge ou un handicap pour sa propre activité, tout au contraire.

C'est le moyen :

- de revitaliser,
- de renforcer,
- de dégager des potentialités militantes **dans son propre syndicat**. Enfin, l'efficacité du dispositif suppose une couverture correcte du terrain à couvrir, dans les localités, comme dans les départements.

Viser les concentrations de salariés :

- Zones industrielles, commerciales.
- Les tours.
- Les quartiers à forte densité de salariés.

C'est ainsi que nous irons à la conquête des millions d'employés, d'I.C.T. inorganisés, créerons de nombreuses sections syndicales d'I.C.T. ou d'employés.

C'est ainsi que nous irons à la conquête des P.M.E. avec la volonté et la possibilité d'y créer de nombreuses bases.

Parrainer 20 000 entreprises c'est possible et nécessaire, c'est la condition du succès pour ces élections Prud'homales 1987.

DES PUBLICATIONS UTILES

N° 10
MARS/AVRIL/MAI 1987

263, rue de Paris
93516 Montreuil
C.P. N° 2630 D 735

CGT
LE
SECRETARE
A
L'ORGANISATION

activité revendicative
force organisée
influence
qualité de la vie syndicale

LE PARRAINAGE
OU
COMMENT AIDER
A LA CRÉATION
DE NOUVELLES
BASES
SYNDICALES CGT

A commander au secteur organisation confédéral (10 F l'exemplaire). Joindre un chèque à toutes commandes.

15 000 candidats CGT au grand jour

Dans la deuxième quinzaine de juin, dans chaque département, la CGT présentera publiquement ses candidats aux élections prud'homales du 9 DECEMBRE PROCHAIN.

15 000 hommes et femmes, de toutes professions, de l'ingénieur au manoeuvre : le panorama du monde du travail, de ces forces vives que le grand capital tente de serrer dans les griffes du profit, du chômage, de la précarité, de la surexploitation.

Ils seront les porte-drapeau des options de la CGT, les hommes et les femmes qui incarnent la lutte anti-crise, anti-fatalité.

Ils sont les défenseurs quotidiens du droit à l'entreprise et dans la cité, les hommes et les femmes des libertés nécessaires pour une société nouvelle où le monde du travail a la place essentielle : bataille difficile en résistance acharnée, en contre-offensive pour assurer ces droits de l'homme élémentaires que sont les droits au travail, du travail, la vraie richesse du pays actuellement bradée par ceux qui se présentent comme les "gagneurs" et qui ne sont que les liquidateurs.

La démocratie : un fer de lance

Désignés démocratiquement dans toutes les instances nécessaires qui constituent l'organisation CGT professionnellement et interprofessionnellement, ratifiés par les syndiqués eux-mêmes dans les entreprises, ils seront les membres actifs de la campagne.

Il faut donc **précipiter le mouvement** pour être prêt le moment venu. La dynamique des luttes sociales et les préoccupations qui assaillent nos directions ne doivent pas être des handicaps à cette recherche : bien au contraire les militants se révèlent dans ces moments intenses. Des jeunes, des femmes, des cadres peuvent ainsi prolonger leur expérience de défense quotidienne des droits dans les entreprises et postuler légitimement à concourir au mandat prud'homal.

Tel est l'état d'esprit où il faut agir : l'expérience des sortants aux apports des nouveaux.

Un effort coordonné entre toutes les structures syndicales

Pour parvenir à l'objectif proposé, il faut donc que rapidement le point soit fait aux différents niveaux (unions locales, unions professionnelles, circonscriptions électorales, unions départementales) sur les propositions en cours, pour en provoquer si elles sont insuffisantes, pour mettre en route le processus là où il n'est pas engagé.

Ce sont évidemment les directions des unions départementales qui coordonnent ce travail mais chaque structure, entreprise, profession, U.L., a la responsabilité d'y participer, de nourrir les propositions nécessaires, de veiller au caractère démocratique des désignations.

Dans ce cadre, les échanges entre structures professionnelles et interprofessionnelles (U.D., fédérations, unions professionnelles) sont absolument nécessaires de telle façon que les militants ne

soient pas écartelés entre des sollicitations contradictoires, voire menacés par un cumul insupportable de charges et de mandats.

Cette réflexion ne signifie pas, bien au contraire, qu'il faut exclure des cumuls normaux entre des mandats d'entreprise, des responsabilités de direction et le mandat prud'homal éventuel.

Ce sont des militants à part entière dont les travailleurs ont besoin pour se garantir un bon fonctionnement de l'institution prud'homale.

Toutes ces caractéristiques militantes et représentatives ont été largement développées dans "Le Peuple" n° 1238 du 26 mars 1987 (Les candidats CGT aux élections prud'homales 1987).

Informez la CGT au jour le jour

Pour mener à bien cette tâche importante, la CGT entend centraliser les informations sur les candidats.

Avoir la connaissance la plus complète sur les futurs élus et ceux qui peuvent accéder au mandat prud'homal au cours des cinq prochaines années, nous est indispensable !

Pour l'immédiat, cette centralisation aidera à l'information des fédérations et aux ajustements qui s'avèreraient nécessaires.

Il est donc indispensable que les questionnaires individuels adressés aux unions départementales soient retournés au secteur "Droits et Libertés" de la Confédération au fur et à mesure que les candidatures seront arrêtées. Dès que possible également on adressera au secteur l'ordre retenu dans les listes par sections et par conseils.

Ceci permettra d'avoir un tableau d'ensemble de la désignation des candidats et d'aider à la solution des problèmes qui peuvent se poser.

RENDEZ-VOUS DONC EN JUIN POUR LES 15 000 CANDIDATS CGT !

NOTE PRATIQUE

Au moment de la fabrication de ce bulletin, la **carte électorale** définitive n'est pas encore publiée : ni la nouvelle répartition des sections "Agriculture" dans les conseils existant, ni le nombre de sièges à pourvoir par section.

Il faut prévoir une légère augmentation de sièges dans les sections industrie, commerce, activités diverses et encadrements pour certains conseils et une notable diminution du nombre de sièges à pourvoir dans l'agriculture du fait que dans chaque département, il n'en subsistera qu'une ou deux suivant l'implantation des tribunaux de grande instance.

Dès que les décrets paraîtront, une information sera diffusée à chaque département. Aucune modification n'est à prévoir sur le nombre même des conseils.

Le travail de recherche des candidatures doit donc s'appuyer sur le nombre de sièges existant, sauf l'agriculture, en prévoyant des noms supplémentaires par précaution.

LA C.G.T. ÇA RAPPORTE GROS...

Transmettez vos informations sur le bilan des élus, elles seront publiées régulièrement dans le "EN DIRECT"

A l'heure où les phares de l'actualité sont branchés sur l'activité des Conseils de Prud'hommes, au travers de la bataille des inscriptions mais aussi de la préparation des listes, il nous semble nécessaire de souligner l'efficacité des conseillers CGT.

Instrument de défense des droits acquis, de réparation pour les travailleurs spoliés, le Conseil de Prud'hommes est aussi le lieu complémentaire de l'action syndicale pour faire les avancées indispensables à l'interprétation positive des nouveaux droits.

Nous ne mesurons pas toujours très bien quels sont les résultats obtenus. Voici quelques chiffres significatifs dans plusieurs conseils de France.

— A **POITIERS**, pour l'année 1986 : 4 781 630,13 F.

— Pour **COGNAC** et **ANGOULÈME**, sur les quatre dernières années : 16 927 98 F pour 3 078 dossiers traités.

— A **LYON**, pour 2 53 jugements rendus en 1986 : 47 184 818,45 F.

— Pour le Conseil de Prud'hommes de **PARIS**, pour 9 806 jugements émis en 1985, il a été versé aux salariés 14 milliards de centimes.

— A **TOULOUSE**, pour la seule section industrie, pour 271 jugements prononcés, 2 836 357 F ont été rendus aux salariés.

— **CANTAL** : 4 771 713 F (près de 500 millions d'anciens francs) récupérés par les salariés pour 562 affaires examinées au fond par le Conseil de Prud'hommes d'Aurillac sur quatre années (1982-1986)...

La CGT pense que :

Bien qu'à son avis ce montant soit insuffisant, (8 490 F par salarié en moyenne), cet argent n'aurait jamais regagné les poches des travailleurs, si les Conseils de Prud'hommes n'existaient pas.

Il est donc du plus haut intérêt pour les salariés que les Conseils de Prud'hommes continuent à fonctionner...

Mais qu'ils fonctionnent beaucoup mieux grâce à la présence renforcée des conseillers CGT en leur sein.

Les travailleurs doivent donc voter en grand nombre le 9 décembre 1987 lors des élections prud'homales pour accroître la représentation CGT dans le conseil d'Aurillac.

— SEINE-SAINT-DENIS

Les sommes récupérées sur le patronat se montent à plus de 4 milliards.

Ces quelques éléments chiffrés auxquels il nous faudrait ajouter la réintégration d'élus du personnel, l'annulation de sanctions injustifiées, la remise de documents obligatoires, prouvent mieux qu'un long discours le rôle et l'efficacité des conseillers prud'hommes CGT et de l'institution.

5 francs

**BON D'ACTION
 ET DE DÉFENSE**

9 décembre 87

**EN GRAND, PARTOUT
 ET TRÈS RAPIDEMENT**

C'EST PARTI ! La campagne financière CGT pour les Prud'homales 1987 vient d'entrer dans sa phase active.

A quelques mois des élections, le moment est arrivé pour réaliser "la mobilisation générale" de nos militants(es) et l'engagement de nos syndiqués en vue d'assurer un placement offensif, conquérant, de masse, des **BONS D'ACTION ET DE DÉFENSE**, nécessaire au financement de notre bataille électorale.

DES FINANCES POUR GAGNER

Il est évident que les moyens financiers dont sauront se doter nos syndicats compteront pour beaucoup dans le poids que pèsera la CGT le 9 DÉCEMBRE 1987.

Ce poids qui traduira à la fois l'autorité, l'efficacité de notre organisation et l'élévation du rapport des forces à ce moment, résultera pour une grande part des moyens financiers que nous aurons su conquérir et bien utiliser pour mener notre bataille électorale.

Patronat et pouvoir redoutent cela, c'est pourquoi ils font tout pour contrecarrer notre action, y compris de nous gêner dans notre activité financière.

Rien n'est fait de leur part pour favoriser un vote démocratique, transparent. Le poids financier des élections est supporté par les seules organisations syndicales.

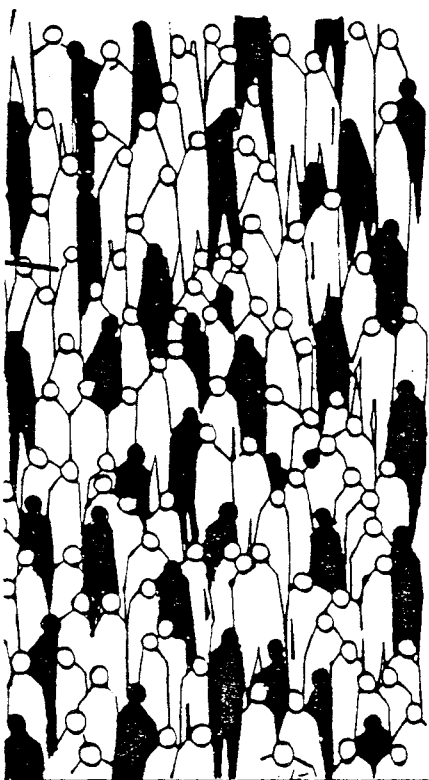
La campagne électorale de dimension nationale que nous conduisons depuis plusieurs mois sur le terrain coûte aux sections, syndicats, U.L., et U.D. C.G.T. déjà beaucoup d'argent.

Mais c'est pour la C.G.T. et les travailleurs un investissement d'action et de défense qui rapporte et sera décisif pour le succès des revendications et la réussite de la contre-offensive que nous menons et dont les élections prud'homales constituent une pièce maîtresse.

Il nous faut donc, sans attendre, assurer dans chaque base syndicale, un placement de masse offensif et conquérant des **BONS D'ACTION ET DE DÉFENSE CGT** auprès de tous les travailleurs(es) actifs, retraités, privés d'emploi en priorisant les entreprises directement concernées.

Il nous faut donc des finances suffisantes pour gagner, pour cela nous avons la capacité de nous adresser largement aux travailleurs afin qu'ils répondent favorablement à notre sollicitation financière qui conditionne aussi la défense de leurs intérêts.

En cela, nos syndiqués seront d'un précieux concours pour "faire vivre" cette campagne financière, pour nous adresser avec confiance à tout notre électorat CGT mais aussi bien au-delà où des voix CGT sont à gagner.



LE SYNDIQUÉ : CENTRE D'INITIATIVES

L'essentiel reste à faire pour engager pleinement notre campagne financière et lui donner la force, la dimension, le dynamisme correspondant aux enjeux de la bataille électorale.

Les "BONS" moyen essentiel de financement des prud'homales, à la disposition des U.D. depuis le mois de février doivent être maintenant, en règle générale, ventilés dans toutes les bases syndicales CGT.

Il convient d'être rapidement opératif dans leur placement en mettant les planches de 4 bons à 5 francs à disposition de chaque militant(e) pour une ventilation motivée, argumentée à tous nos adhérents(es) dans le but de contacter, dialoguer et de solliciter la contribution financière du maximum de travailleurs.

L'objectif étant de dégager des ressources exceptionnelles suffisantes, en faisant en sorte que le coût de la bataille électorale ne soit pas supporté par les seuls syndiqués et par des prélèvements anormaux sur les cotisations syndicales.

Toute notre démarche vise à concevoir la campagne financière comme un élément, un moteur de la reconquête de nos forces, comme une application du mode de vie que nous voulons instaurer dans nos organisations.

Dans ce sens, nous voulons? en prenant appui sur nos syndiqués, en faire des centres d'initiatives pour :

- d'une part préserver, améliorer sensiblement le collectage des cotisations syndicales mensuelles ;

— d'autre part, tout en demandant à chaque adhérent d'apporter sa contribution "financière prud'homale" de solliciter lui aussi, avec ses bons à 5 F, les électeurs CGT, les amis CGT, toutes celles et ceux que nous devons et pouvons gagner au VOTE CGT le 9 DÉCEMBRE.

La CGT est la seule organisation qui défend sans concession, ni recul les revendications, la protection sociale, les droits, libertés et conditions de travail.

Le VOTE CGT est le seul allant dans ce sens, et qui permet de gagner. C'est une étape décisive de l'action syndicale qui concerne tous les travailleurs, leurs intérêts ne pourront être sauvegardés que dans la mesure où nous aurons une forte CGT, influente et où ils interviendront notamment au plan financier.

C'est pourquoi, il ne serait ni juste, ni efficace de laisser assumer la charge financière aux seuls adhérents. C'est une question de la plus haute importance qui doit nous conduire sur chaque lieu de travail à interpeller fraternellement les inorganisés sur la responsabilité qui leur incombe et la façon dont ils peuvent être partie prenante pour eux-mêmes.

Obtenir en moyenne 20 F à partir de chaque syndiqué, c'est un minimum possible à conquérir, mais pour le faire nous devons mettre dans le coup le plus possible de nos adhérents.

Un syndiqué contactant un inorganisé c'est un moyen pour :

- collecter l'argent nécessaire,
- débattre du vote CGT,
- parler défense des revendications,
- militer pour l'adhésion.

Cela participe pleinement au mode de vie que nous voulons réaliser partout en faisant de nos adhérents des acteurs de la vie syndicale CGT et de la campagne financière prud'homale.

UNE CAMPAGNE FINANCIÈRE ORGANISÉE, CONCRÈTE

Il ne s'agit pas, bien sûr, d'obtenir un peu plus, mais d'opérer un véritable bond en avant dans la conquête des ressources exceptionnelles en rapport avec la situation économique, sociale d'aujourd'hui.

Tous les collectifs électoraux, les directions syndicales n'ont pas encore décidé de leurs objectifs financiers et des mesures à prendre pour les réaliser, mais déjà on peut noter la sensibilisation qui s'effectue à propos des bons d'action et de défense en lien avec les luttes en cours et à venir et la motivation principale d'un GRAND VOTE CGT pour gagner.

Rien de spontané ne se fera en matière de campagne financière, aussi, sous la responsabilité des trésoriers qui ont un rôle d'animation politique considérable, une organisation concrète, précise, contrôlée du placement des bons doit être conçue et réalisée.

Chaque collectif électoral doit veiller à bien intégrer la bataille financière, notre réseau de collecte à un rôle important à jouer, conjointement à la mise à jour des adhérents.

• Dès à présent des dispositions doivent être prises pour lancer la campagne en argumentant avec conviction sur :

- ce que permet "d'arracher" au patronat l'action syndicale CGT devant les prud'hommes ;
- l'importance du VOTE CGT et la condition financière pour obtenir un bon suffrage ;
- le coût de la bataille électorale et la part que chacun peut et doit y apporter.

• Des objectifs de règlements des bons sont à programmer en précisant les temps forts d'impulsion, et les rendez-vous qui permettent de mesurer l'avancée et bien sûr de prendre exemple sur les meilleurs résultats.

— Notre mot d'ordre : "CHAQUE ADHÉRENT SA PLANCHE DE 4 BONS À 5 FRANCS EN MAIN" doit rapidement être réalisé dans chaque service, bureau, chantier, atelier.

— Fin MAI, chaque base, collectif électoral et organisation CGT, devrait pouvoir faire le premier bilan des règlements des bons.

— Un premier rendez-vous national a été fixé. Il se tiendra les 15 et 16 JUIN lors du Comité Confédéral National, chaque militant(e), chaque structure est concerné par ce premier grand bilan qui permettra de faire le point, de comptabiliser et de prendre des dispositions en conséquence.

• De concert avec le secrétaire à l'organisation, le responsable à la politique financière doit établir un plan de travail qui engage toute la direction syndicale et le collectif électoral. Le contrôle régulier de sa réalisation est une disposition démocratique indispensable pour que nous obtenions un résultat financier correspondant aux besoins de l'activité électorale de haut niveau, que nous aurons à soutenir.



Confiance, détermination, démarche de lutte sont des éléments qui doivent nous imprégner en permanence. De notre capacité à placer les "BONS D'ACTION ET DE DÉFENSE" dépend pour une grande part les voix gagnées pour la CGT.

CELA SUPPOSE DE FAIRE VITE, FORT ET PARTOUT AVEC TOUS.



QUEL RÔLE LA PROPA ?

peut-elle jouer dans la campagne prud'hommes ?
Un éveil à la prise de conscience collective pour agir.

— Argumenter pour expliquer nos propositions et les faire adopter par les salariés, la population et inciter à leur réflexion;

— Réfuter les idées de fatalisme de la crise et dénoncer les fausses solutions;

— Développer une image de marque de l'organisation en créant un environnement favorable dans la localité (présence C.G.T. sur les murs...);

— Contribuer au renforcement de la C.G.T.

Cela s'appuiera naturellement sur le développement de l'action revendicative dans toute sa dimension (les salaires, l'emploi, la Sécurité...).

Il y aura donc nécessité d'établir le lien qui existe entre le développement de la lutte pour l'augmentation des salaires, nos propositions et l'action prud'homale.

Lien entre la **défense individuelle** et la **défense collective** des salariés par le seul syndicat qui ne baisse pas les bras.

De nombreux exemples existent dans les localités et les entreprises et peuvent judicieusement rappeler les positions des uns et des autres.

UN ANIMATEUR PROPA

Le camarade chargé de cette responsabilité a pour souci premier :

— **d'aider** la direction de l'U.L. à traduire en terme de masse ses revendications, ses propositions;

— **d'attirer** son attention sur le déroulement de la campagne dans la localité ainsi que dans les boîtes organisées :

Exemples : prise de position des autres organisations syndicales. Ce qu'elles disent, comment répondre ?

• Thème idéologique à développer dans tel ou tel secteur;

• Absence d'expression dans une Z.I. ;

— **de réfléchir** à l'expression de l'union locale :

• par la parution d'un journal;

• par la sortie de matériel de Propa sur des problèmes d'actualité ;

— **de veiller** à l'expression de la C.G.T. dans les entreprises organisées :

• tracts;

• journal du syndicat;

• échos des syndiqués;

et à l'utilisation des différents moyens existants :

• panneaux syndicaux, presse confédérale;

ainsi qu'à la prise de l'heure d'info syndicale, permettant le débat avec les salariés.

Charge au responsable Propa de s'entourer d'un collectif de travail opérationnel qui réalisera un certain nombre de matériels;

Qui aidera à faire dans les entreprises.

Un moyen rationnel pour travailler plus efficacement :

LE PLAN DE PROPA DE L'U.L.

C'est ce qui va permettre de planifier, dans un temps donné (six mois environ) l'ensemble des initiatives de propa de l'U.L. en harmonisation avec celles de l'union départementale, la confédération...

— réunion du collectif;

— diffusion des tracts (mais aussi leur élaboration);

— tenue des murs;

— vente de la presse confédérale;

— initiatives ponctuelles;

— parrainages;

— manifestation.

D'organiser des temps forts dans les entreprises ou sur la localité;

De monter des initiatives de parrainages, etc.

LES COMMISSIONS COMMUNALES

MISE EN PLACE ET IMPORTANCE

Dans chaque commune, une commission (1) doit être mise en place, dont divers membres sont désignés par le conseil municipal sur proposition du maire, afin d'assister le maire dans l'élaboration de la liste électorale prud'homale.

Cette année, le rôle de la commission est **particulièrement important** du fait de l'informatisation des listes, confiée à IBM, des difficultés constatées dans les inscriptions et prévisibles pour la suite des opérations.

La C.G.T. a recommandé leur mise en place dès le 17 avril. C'est dire qu'il faut réclamer leur création et fonctionnement dans les localités les plus importantes où cela n'a pas été obtenu, **avant** la période d'été où elles fonctionneront à plein. Toute latitudo en revient au maire. Il n'est pas de bon sens d'attendre fin juillet-août pour leur démarrage.

Par contre, **juillet et août** étant les périodes de grande activité, vérifier les disponibilités des camarades et **prévoir un ou deux suppléants**.

COMPOSITION

Deux catégories de membres :

— un représentant par organisations syndicales **représentatives**, désigné par l'U.L. ou l'U.D. Il a voix consultative.

A notre avis, les textes n'imposent pas les mêmes conditions strictes d'être électeur prud'homal ou politique dans chaque commune considérée. Il suffit qu'il soit électeur **dans la circonscription du conseil**;

— un membre salarié titulaire et un suppléant, inscrit sur la liste prud'homale de la commune. Rien ne s'oppose à ce qu'il soit un militant C.G.T. Il est courant, dans les communes d'une certaine importance, de constituer autant de **sous-commissions** que nécessaire. Mêmes catégories de membres et de représentants syndicaux.

ROLE DE LA COMMISSION

Au-delà des définitions des textes (la commission émet un avis), le rôle de la commission est de concourir à la réussite du maximum d'inscrits et de l'établissement des listes.

1. Faire le **point du nombre d'inscrits** (manuels et sur disquettes ou bandes magnétiques) et des difficultés (déclarations incomplètes, illisibles, erreurs, etc.) **pour faire faire les relances nécessaires auprès des entreprises défaillantes.** S'il a été annoncé que les inscriptions étaient prolongées jusqu'au 12 mai, cette date ne doit pas être coupée. D'autant qu'un télex du ministère des Affaires sociales aux préfets (2) écrit :

« En tout état de cause, **les maires** responsables de l'établissement des listes électorales, **gardent toute latitude pour statuer favorablement sur la recevabilité des déclarations qui leur parviendraient après cette nouvelle date** » (3).

2. Repérer les problèmes qui se posent en ce qui concerne le traitement des déclarations manuelles (observations salariés, section encadrement, etc.) qui seront adressées au centre de saisie le 24 avril. Et, d'autre part, les déclarations informatisées.

Repérer les types de cas dits litigieux, qui devront être instruits par la mairie, voir les solutions à préconiser, etc. (rejets, multiples inscriptions, etc.).

3. Enfin, concourir à l'établissement définitif des listes, par collège et par bureau de vote, et le **respect des délais** pour le déroulement de l'élection.

LE COIN DES ÉCHOS

• A Clichy (92), 239 chômeurs ont été inscrits et 112 adhésions à la C.G.T. faites à la suite d'une initiative. Un exemple parmi bien d'autres, affaire à suivre... !

• En obtenant le report au 12 mai de la date d'échéance des inscriptions, la C.G.T. s'est placée sur le plan de l'efficacité, d'entrée, en tête des autres organisations syndicales dont le comportement fut pour le moins discret. De nombreux électeurs et électrices potentiels de la C.G.T. qui étaient évincés pourront ainsi participer au vote.

Ce ne fut pas peine perdue pour les organisations de la C.G.T. qui se sont dépensées sans compter dans cette bataille des inscriptions, première manche de la bataille des prud'hommes dont on peut affirmer qu'elle fut remportée avec succès par la C.G.T.

Prochain rendez-vous avec les candidatures.

• « Allô C.G.T. » fonctionne. En appelant le 48.51.84.98 vous serez au fait des dernières informations importantes.

• Section commerce : 4 millions 600 000 salariés en 1987, soit plus d'1 million 300 000 de plus qu'en 1982. Cela concerne, au-delà des salariés du commerce, une grande diversité de services, des banques et assurances, etc.

De quoi faire pour nos U.L., collectifs électoraux, syndicats pour parrainer les entreprises relevant de ce secteur dont une grande partie est peu organisée, voire pas organisée du tout.

(1) Voir le Guide n° 2. « le Peuple » n° 1238. Et la circulaire bleue du 10.4.1987. p. 2 et suivantes.

(2) Références 64 1004 MIDIF R 64 1004 F 125 1648 MITRASA 204 677 F.

(3) Par ailleurs, les communes et départements peuvent consulter le minitel, opérationnel depuis le 6 mai, pour avoir une photographie du volume des inscrits. La commission doit en être informée.